

DEC191877DR14

Décision portant renouvellement du conseil de service au sein de l'unité MOY1678 – DSI (Direction des Systèmes d'Information)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision n° DSI99A213 du 17 septembre 1999, relative à la création du conseil de service de la Direction des Systèmes d'Information

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 05/06/2019

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la direction des systèmes d'information – MOY1678

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 15 membres :

▫ Le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information : Jean-Marc VOLTINI

▫ **12 membres élus :**

Titulaires

Corinne CANTENOT

Julien DANDURAND

Bruno GUIBERT

Olivier HAMMANN

Christophe GUY

Badre BENSALAH

▫ **2 membres nommés :**

Marie-Pierre FONTANEL

Michel ROUSSALY

Suppléants

Nadia CASTANDET

Gisèle KOLLAR

Massimiliano PAPADIA

Colin BONTEMPS

Paul TSIZAZA

Eric BLANCARD

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse le 08 juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud